

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS****Mardi 29 janvier 2019**

La Séance est ouverte à 15 h 08, sous la présidence de Madame Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.-

Mesdames, Messieurs, bonjour ! Permettez-moi, tout d'abord, pour ceux que je n'ai pas eu l'occasion de croiser, de vous souhaiter une belle, bonne et heureuse année 2019.

Le Conseil d'arrondissements, aujourd'hui, commencera dans un petit quart d'heures/20 minutes. Nous avons la présence de Monsieur ALLEGRINI, médiateur de la Ville de Marseille, qui est venu nous faire une présentation de cette fonction, à qui je cède la parole.

Monsieur ALLEGRINI.-

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, Monsieur le Sénateur, Mesdames, Messieurs les élus, d'abord merci de m'accueillir dans cette jolie Mairie. Cela me donne l'occasion de présenter une mission qui peut paraître un peu absconse à certains, difficilement intelligible, sauf à en connaître les contours.

Que signifie médiateur de la Ville de Marseille ? Cela signifie que s'est mise en place une structure qui s'inscrit dans une volonté générale, pas uniquement marseillaise, de ce que l'on appelle, dans le jargon qui plaît beaucoup aux juristes, un mode alternatif de résolution des différends. En gros, cela signifie que les tribunaux sont saturés, que la justice n'arrive plus à faire face à ses missions et que donc, on a tenté d'imaginer des conditions dans lesquelles certains aspects des conflits, qui pouvaient être soumis à des juridictions, pourraient l'être à d'autres structures pour justement désengorger les tribunaux. Vous savez qu'aujourd'hui, un bon juge n'est pas un juge qui rend des bons jugements, c'est un juge qui en rend beaucoup. C'est ce que l'on appelle la gestion des flux. Seulement, derrière les jugements, il y a des femmes, des hommes, et ceux qui font l'objet de ces décisions, quelquefois, il ne leur est pas indifférent de participer à la gestion des flux, et quand ce sont eux qui en paient les conséquences, cela commence à les indisposer un peu plus.

Toujours est-il que l'on a envisagé de créer de plus en plus de structures de médiation. Vous avez un médiateur pour tout : pour l'EDF, pour la banque, pour la Banque de France, pour tout. Et il y a ce que l'on appelle des médiateurs des collectivités territoriales. Il y a même une association nationale des médiateurs des collectivités territoriales. Il faut savoir que, historiquement, le premier médiateur a été créé à la Ville de Paris ; puis, cela s'est généralisé. Depuis quelques années, pratiquement toutes les Villes, qui ont un peu plus de 100 000 habitants, et pas mal d'autres collectivités territoriales (Départements ou Régions), se sont dotées d'un médiateur.

Ce médiateur a une vocation : accueillir les doléances de ces concitoyens qui ont à se plaindre de l'administration, en l'espèce, pour ce qui me concerne, l'administration municipale. Ce n'est pas parce que les gens se plaignent qu'ils ont raison, mais quelquefois, il arrive qu'ils se plaignent et qu'ils aient raison - je vois sourire Madame CORDIER qui s'occupe de tout ce qui est espaces verts, nettoyage et autre, et qui fait l'objet de quelques-unes de mes initiatives épistolaires, mais je dois dire que, à la différence d'autres élus, elle me répond, et y compris quand c'est embarrassant pour l'administration qu'elle a sous son autorité -, et il arrive que l'administration soit en flagrant délit d'inertie ou de réaction inappropriée.

Je ne suis pas là pour polémiquer, mais je suis là éventuellement pour mettre le doigt sur la plaie, pour que la plaie se cautérise. Et il y a deux aspects à la mission qui m'est dévolue. Le premier, c'est de tenter de rapprocher l'administration du citoyen qui a eu à s'en plaindre.

La deuxième, c'est d'expliquer à cette personne qui me saisit pourquoi elle a tort.

Mais, j'ai observé que, quand les gens savent pourquoi la demande qu'ils ont présentée à l'administration n'a pas été satisfaite, si l'on prend le temps de le leur expliquer - on ne peut pas partir du principe que les gens sont toujours dans une crispation revendicatrice -, ils se sentent mieux ; en tous les cas, ils ont compris, et ils ont moins d'amertume confrontés à ce refus.

Et puis, il arrive que l'administration n'ait pas raison. Et là, je dois dire que je ne suis pas toujours dans une situation qui m'est facilitée. Je le dis d'ailleurs dans le rapport que je fais annuellement au Maire de Marseille pour lui rendre compte de mes diligences, parce que c'est le seul compte rendu que je fasse au Maire. Pour le reste, il faut que vous sachiez que la fonction a été créée par le Conseil Municipal dans une délibération de 2014, j'ai été désigné à cette fonction, je suis ce que l'on appelle, dans ce jargon que je supporte de moins en moins, une autorité administrative indépendante. Je veux dire par là que j'ai été nommé pour 6 ans, je ne suis pas révocable, c'est-à-dire que j'ai le droit de déplaire, et je ne suis pas renouvelable, ce qui veut dire que j'ai encore plus le droit de déplaire puisque que cela plaise ou pas, que j'aie satisfait ou que je n'aie pas satisfait au bout de 6 ans, c'est-à-dire à la fin de la mandature - *sic transit gloria mundi* -, je rentre chez moi. C'est aussi un élément de confort parce que je n'ai pas à plaire, et quand on n'a pas à plaire, on n'a pas peur de déplaire.

Je pourrais vous faire un cours sur le cadre juridique du fonctionnaire, mais maintenant que je vous ai dit cela, qui me paraît l'essentiel, non renouvelable, non révocable, c'est une garantie d'indépendance.

Je suis confronté à l'administration d'une façon générale, et je la sollicite par l'intermédiaire de sa représentation la plus éminente, c'est-à-dire les élus en charge. Certains me répondent, d'autres me répondent maladroitement, d'autres ne me répondent pas du tout. J'ai cette année, dans ma besace et dans mon collimateur, un élu que j'ai interrogé 26 fois sur 4 dossiers différents. Madame CORDIER me répond, pas toujours ce que je souhaiterais qu'il me soit répondu, mais elle me répond.

Je vais vous donner un exemple : il y a un élu que je sollicite parce que, dans le contrat que passe l'administration qui est placée sous son autorité avec des personnes privées, il est prévu que s'ils payent une certaine somme, ils ne peuvent renoncer à l'abonnement souscrit à ce paiement que pendant un mois ; après, c'est irrévocablement perdu. Je suis sollicité par une concitoyenne qui dit : Certes, c'est le règlement, mais au bout de 40 jours, il s'est déclenché un cancer qui fait que je n'ai pas pu utiliser les prestations auxquelles je pouvais prétendre car j'avais d'autres soucis, et je ne me suis occupée de demander la résiliation de cet abonnement que quand je suis sortie de Paoli-Calmettes. On peut comprendre. J'écris. Je dis qu'effectivement, le règlement prévoit que, mais madame a cette situation qui est dûment justifiée. On n'obtient pas de certificat de complaisance de Paoli-Calmettes. J'ai dit : il faudrait que vous répondiez et que vous envisagiez favorablement une remise, quitte à utiliser toutes les formules administratives propres à générer une remise gracieuse. Pas de réponse. Deuxième fois : pas de réponse. J'envoie une troisième lettre un peu nerveuse, et là on me renvoie - mais c'est une erreur de l'administration de l'élu considérée - ma lettre sur laquelle il y a marqué à la main, sans doute par l'attaché de cabinet : Préparer une réponse à la signature de. C'est-à-dire qu'en gros, on dit : Il faut vraiment lui répondre, faites une réponse. Mais, au lieu de m'envoyer la réponse, on m'envoie cela. Je m'énerve un peu plus. Chacun a les lettres qu'il peut, moi j'ai mes références personnelles, et je lui renvoie l'Épître de Saint-Paul aux Corinthiens qui dit que la lettre tue et l'esprit donne la vie. Et je lui dis que, comme il ne me répond pas et qu'il a manifestement une crispation littérale de la réglementation à laquelle tout un chacun doit être soumis, mais compte tenu des circonstances, on aurait pu... Puis, la somme, ce n'était pas 200 €. Et j'ai dit : Compte tenu du fait que vous êtes taiseux à mes sollicitations récurrentes, j'adresse copie de la présente au Maire de Marseille. Le Maire de Marseille, évidemment, la seule chose qui lui ait vraiment plus dans ma lettre, c'est l'Épître de Saint-Paul aux Corinthiens, mais lui, au moins, je l'ai intéressé, tandis que l'élu en question toujours pas. C'est comme cela.

Il arrive que nous dégagions des solutions qui soient quand même plus intéressantes. Je vais vous donner un exemple : il y a un locataire d'un office HLM, qui dépend de la Ville, qui n'a pas payé son loyer pendant longtemps, à telle enseigne qu'il fait l'objet d'une procédure de résiliation de bail et d'expulsion. Il est marié, il a des enfants. Au moment où ce jugement d'expulsion intervient, il retrouve un emploi, un vrai emploi qui lui donne la capacité de payer son loyer et un petit arriéré. Mais, la loi

prévoyait, à l'époque, deux ans maximum de délai pour payer l'arriéré ; aujourd'hui, c'est trois ans. Il ne s'en serait pas sorti ni à deux, ni à trois parce que, à deux ou à trois, s'il paie le loyer plus une partie de l'arriéré, il redevient surendetté, et il retombe dans la spirale infernale. Je convaincs le directeur et le président de l'office HLM de lui accorder cinq ans de délai ; ce qui permet à ce locataire et à sa famille de rester dans les lieux, lui de continuer à vivre à peu près normalement, et l'office HLM, non seulement encaisse le loyer en cours, mais quitte à le récupérer sur cinq ans, il récupère quand même l'arriéré, ce qu'il n'aurait pas fait si le type avait été expulsé. C'eût été irrévocablement perdu, lui serait retombé dans cette espèce de pré-clochardisation un peu irréversible. Alors que là, il a gardé son emploi, il a gardé son toit, et l'arriéré est quand même récupéré parce que c'est de l'argent public et que l'on ne peut pas jouer avec. Voilà un exemple parmi d'autres.

Il y a un exemple récent dans une rue des quartiers sud de Marseille où le service des Espaces Verts a coupé un arbre, au tronc, à un mètre de haut. Comme le mur d'enceinte de la villa d'à côté fait deux mètres, cela fait un bel escalier pour rentrer dans la villa. La personne s'émeut, en disant : La Mairie a coupé un arbre. Il ne conteste pas l'opportunité de la coupe de l'arbre, mais ils ont fait véritablement un marchepied pour les cambrioleurs. Il était donc en colère. En plus, il est avocat, et moi qui le connais un peu, je sais que c'est un garçon pénible. J'ai écrit à l'Adjoint des Espaces Verts, qui me répond, pas nécessairement pour que je puisse donner pleinement satisfaction, mais elle me répond, contrairement à d'autres.

Le champ d'activité qui est le mien est très large. Il touche même à certains aspects dont je pourrais éventuellement me défaire, c'est-à-dire tout ce qui touche à ce que j'appellerais la relation de voisinage. Cela peut être un facteur d'harmonie ou un facteur de rupture de cette harmonie, et donc de la qualité de vie des gens. Il faut que les gens réapprennent toujours à vivre ensemble ; quelquefois, il faut le leur réapprendre. D'expérience, là où c'est le plus difficile, c'est chez les bobos. J'ai, dans le 7^{ème} arrondissement, des pathologies qui ne peuvent pas surgir ailleurs. Des gens qui vous disent : Cette rue est interdite au stationnement, mais on se connaît tous, donc on s'arrange entre nous. Et là, il y a Monsieur Untel qui a acheté une maison, il a son garage, il ne veut pas que l'on se gare devant chez lui, il n'a pas envie de se garer dans la rue, là où c'est interdit. Bref ! Il veut respecter le code de la route, mais ce faisant, il porte atteinte à notre *modus vivendi* qui était là parce que nous sommes là depuis longtemps.

Je suis allé les voir quand même. Ils se tutoient tous, même quand ils se connaissent depuis 15 jours. Ils vivent dans une espèce de village de vacances entre eux, mais ce n'est pas la loi. Après, il faut déployer de la pédagogie pour expliquer à celui dont les rigidités légales et réglementaires sont peut-être exacerbées, qu'il faut qu'il lâche un peu de lest, et dire aux autres qu'ils peuvent se tutoyer quand ils sont d'accord, mais lui, il n'est pas d'accord, il ne veut pas qu'on le tutoie et, en plus, il veut que l'on ne bloque pas l'accès à son garage. C'est une espèce de pédagogie un peu compliquée.

Il y a un domaine dans lequel je refuse d'être compétent, parce que le règlement le prévoit, c'est tout ce qui touche à la gestion du personnel municipal. C'est possible dans le ressort de quatre tribunaux administratifs au niveau national. Les médiateurs des collectivités territoriales non seulement sont compétents pour connaître de ces difficultés, mais c'est même un préalable à la saisine possible des tribunaux. Si un employé municipal conteste une notation, etc., dans ces zones-là, il doit d'abord saisir le médiateur et, après, il peut faire un recours devant le tribunal administratif. S'il ne saisit pas d'abord le médiateur, son recours est irrecevable. Cela risque d'être étendu, je souhaite bien du plaisir à celui ou à celle qui me succèdera. Moi, je ne veux pas, je ne suis pas compétent pour tout ce qui touche à ce domaine-là.

Je vous donne quelques chiffres : en 2014, je n'ai rien fait, j'ai été nommé, mais le temps de trouver des bureaux, des collaborateurs, de mettre en place la mission, on était en 2015. 2015 : 62 dossiers, pas beaucoup. 2016 : 62 dossiers, pour des raisons vraiment techniques (plus d'Internet pendant 6 mois, pas de téléphone pendant 4 mois, plus d'ascenseur... quand vous êtes au sixième étage, vous avez des difficultés à recevoir les gens). 2017 : 78 dossiers. 2018 : 139 dossiers.

Ce qui prouve que, quand je prends mon bâton de pèlerin et que je vais voir les maires de secteur et qu'ils veulent bien me consacrer quelques minutes de leur conseil d'arrondissements, cela porte quelques fruits, et on commence à prendre conscience de l'existence de cette espèce de personnage un peu curieux dont je dois vous dire que, au début, y compris mes amis, on pensait que c'était un pansement gastrique pour soigner les humeurs d'un élu qui ne l'était plus.

On ne me connaît peut-être pas assez quand on pense cela, mais j'ai une vie assez riche d'activités, et j'aurais pu continuer à ne travailler que 12 heures par jour sans avoir cette activité. Aujourd'hui, j'ai un peu levé le pied puisque, depuis trois semaines, je suis un honorable retraité, mais pas comme médiateur.

Comme médiateur, j'ai appris quelque chose, et peut-être que j'aurais dû être médiateur avant d'être élu. Si j'avais été médiateur avant d'être élu, je pense que j'aurais peut-être été un meilleur élu. Je ne dis pas que j'ai été le plus mauvais, mais on est toujours perfectible. J'ai gardé en exergue de ce petit flyer, la devise que j'ai adoptée : » Tout le monde peut se tromper, même vous, même nous ». Si l'on part du principe que tout le monde peut se tromper, tout le monde a déjà fait un pas en avant. Les autres suivent. Quand l'administration accepte de sortir de derrière l'anonymat de son guichet, qu'il soit virtuel ou physique, lorsque l'administration accepte de dire aux gens pourquoi ils sont dans cette situation, quelquefois cela touche à la dispute autour de la propriété d'un tombeau entre beaux-frères et belles-sœurs puisqu'il y a des familles recomposées, et après, on se dispute la tombe, on crie là où on devrait avoir du silence et de la prière.

Quand on arrive à rapprocher les gens de l'idée que peut-être ils se trompent, à partir de ce moment-là la porte est ouverte, le dialogue se renoue et la vie sociale peut se réinstaller. C'est l'objectif à la fois gigantesque et modeste que je me suis assigné. Je ne suis pas certain d'y arriver du tout, mais le message que je suis venu vous livrer aujourd'hui, comme je l'ai livré à vos collègues - et je vous remercie encore une fois de me donner cette opportunité - c'est que vous, vous êtes élus, vous êtes les premiers sollicités, c'est vers vous que l'on va naturellement, et c'est légitime puisqu'aujourd'hui, il y a une confrontation d'un certain nombre de légitimités dans le débat national - il n'y a pas plus légitime que les élus que vous êtes -, et les gens se retournent vers vous. Quelquefois, vous avez la réponse, mais quelquefois vous ne l'avez pas. Et quelquefois, je peux concourir à vous aider à la trouver. C'est cela que je suis venu vous dire. Si je voulais le dire d'une façon plus grandiloquente, je vous dirais : j'existe, vous m'avez rencontré. Surtout, je peux peut-être modestement concourir à être utile aux sollicitations dont vous faites l'objet. C'est cela mon message, et je vous remercie de l'avoir écouté.

(Applaudissements)

(Départ de Monsieur ALLEGRINI)

Madame D'ANGIO.-

Nous allons commencer la séance du Conseil d'arrondissements. Je vais donc procéder à l'appel.

(Madame le Maire procède à l'appel nominal des Conseillers d'arrondissements)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du procès-verbal in extenso de la séance du 4 décembre 2018

Madame D'ANGIO.-

Je vais vous donner la parole, Monsieur MAGGIO, mais essayons de faire des interventions en lien avec les rapports, et des interventions qui soient importantes pour notre secteur. Vous avez la parole. Soyez bref, s'il vous plaît.

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, une intervention qui est en lien avec le rapport, mais je dirai ce que j'ai à dire.

Lors du dernier Conseil d'arrondissements, il est de notoriété publique que j'ai été victime de menaces - je vois que cela fait rire certains - de la part d'un de vos élus.

Aussi, j'attendais avec impatience de recevoir le procès-verbal in extenso que j'ai pris soin d'ailleurs de comparer avec la vidéo que vous avez tardé, comme à votre habitude, de mettre en ligne. Ce n'est pourtant pas bien compliqué, il faut un quart d'heure pour mettre en ligne une vidéo. On se demande pourquoi cela tarde. Mais, je crois avoir la réponse : probablement pour la même raison que celle concernant l'affaire du carburant.

Et là, qu'est-ce que je vois, dans le procès-verbal in extenso ? Je vois marqué « *brouhaha* », « *propos inaudibles* ». Excusez-moi, Madame le Maire, mais il n'y avait pas besoin de porter un appareil auditif pour entendre ce qui s'est dit la dernière fois, nous l'avons tous entendu, et on l'a même entendu dans la vidéo que vous avez pris soin de publier.

Madame D'ANGIO.

Mais, si vous avez la vidéo, Monsieur MAGGIO...

Monsieur MAGGIO.-

Oui, je l'ai, je l'ai téléchargée. D'ailleurs, je suis un peu parano, et comme je trouve qu'il y a beaucoup de bruit dans cette vidéo, je l'ai envoyée à un expert pour la faire analyser. Je suis parano, on ne se refait pas, et je suis quelqu'un qui a besoin d'être rassuré. Donc, je vais la faire expertiser, on va voir s'il n'y a rien. S'il n'y a rien, tout va bien, je ne demande que cela.

Madame D'ANGIO.- Il y en a qui ont du temps à perdre, apparemment ! Revenez sur votre intervention, s'il vous plaît.

Monsieur MAGGIO.-

Oui, j'ai beaucoup de temps à perdre. Concernant justement l'intervention, puisque c'est de cela dont il s'agit, j'aimerais citer un proverbe de Georges MAURY : *Qui facit per alium facit per se* (Qui fait agir autrui agit par soi-même). Donc, je me pose la question : est-ce que vous avez retranscrit ce qu'a écrit Madame la sténotypiste au mot à mot ou est-ce que vous avez chargé quelqu'un de le faire ou est-ce c'est vous-même qui avez tagué ce petit passage que je conteste fortement ?

Alors, peut-être que vous allez nous donner la réponse parce que j'ai cru comprendre que vous avez fait venir le médiateur de la Ville, que vous aviez une volonté de transparence. Auquel cas d'ailleurs, puisque j'ai reçu encore une réponse de la CADA pour les documents que je vous demandais, le dossier suit son cours, j'aimerais éviter le tribunal administratif.

Madame D'ANGIO.-

Je vous invite à consulter votre boîte mail.

Monsieur MAGGIO.-

Je l'ai consultée, je n'ai rien reçu.

Madame D'ANGIO.- Je vous invite à vérifier.

Monsieur MAGGIO.-

Je ne demande qu'à être rassuré, Madame le Maire. Je vais demander à Monsieur ALLEGRINI ce qu'il en pense. Si cela peut nous éviter des procédures, j'allais dire : qu'il en soit ainsi.

Madame D'ANGIO.-

Ceci étant dit, Monsieur JOHSUA, vous avez la parole.

Monsieur JOHSUA.- Merci, Madame le Maire. Ce sera plus bref, et sans recours à une expertise extérieure.

A chaque fois, ma question se repose, donc je vous la repose, maintenant vous la connaissez par cœur. Mon collègue Stéphane MARI n'est pas là, mais c'est lui qui, d'habitude, pose la question, et je me permets de la poser : est-ce que nous avons enfin eu à disposition les frais occasionnés pour la Mairie par vos vœux qui sont de plus en plus dispendieux ?

Jusqu'à maintenant, cela vous a été demandé, je ne sais pas si cela a été accordé. A chaque fois, vous dites qu'il n'y a pas de problème, qu'il suffit de le demander. Je ne sais pas si cela a été fait. Cette fois-ci, ce ne sont pas seulement les vœux que nous avons eus, mais un véritable lancement de campagne électorale à une échelle qui dépasse celle de notre secteur, du moins de ce que j'ai pu en lire dans la presse. Et je sais que la presse ne vous est pas favorable, je connais tout cela.

Cette question figurait dans le compte rendu in extenso de la fois d'avant. Je la pose maintenant pour qu'elle soit au nouveau : est-ce que, oui ou non, nous finirons par avoir les frais occasionnés pour le type de vœux que vous avez décidé ?

Madame D'ANGIO.-

Merci, Monsieur JOSHUA. Nous avons déjà proposé à Monsieur MARI de se rapprocher de la directrice de cabinet à ce sujet ; chose que, sauf erreur de ma part, il n'a toujours pas faite. Je mets au vote le procès-verbal in extenso.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts, Front de Gauche et Debout la France. Vote Contre des élus Non Inscrits Non Apparentés)

RAPPORT N° 19-33407-DECV-19-01 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE - Parc Athéna - 13ème arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage d'une jardinière avec l'association Maternelle Athéna et mise à disposition d'un container. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame LELOUIS.-

Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention d'occupation et d'usage, pour une durée de 5 ans, d'une jardinière de 48 mètres carrés, et d'un conteneur de 5,92 mètres carrés, sur un terrain municipal situé dans le 13^{ème} arrondissement, quartier Château-Gombert, avec l'association Maternelle Athéna, pour un usage de jardinage collectif dans l'esprit de la charte des Jardins Partagés Marseillais.

Compte tenu du but non lucratif de l'activité de l'association, et du fait que la gestion de ces équipements satisfait l'intérêt général local, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.-

Merci, Madame LELOUIS. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ?

Je suis ravie de constater que la demande formulée par la Maternelle Athéna a donc été acceptée par la Ville de Marseille.

Je propose donc de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 19-33407-DECV-19-01 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-33408-DECV-19-02 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE - Gestion du jardin partagé Malpassé dans le 13^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association Massabielle. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame LELOUIS.- Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention d'occupation et d'usage, pour une durée de 5 ans, d'un terrain municipal d'une superficie de 1 083 mètres carrés, situé dans le 13^{ème} arrondissement, quartier Malpassé, avec l'association Massabielle, pour un usage de jardinage collectif dans le respect de la charte des Jardins Partagés Marseillais.

Compte tenu du but non lucratif de l'activité de l'association, et du fait que la gestion de cet équipement satisfait à l'intérêt général local, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Elle constitue un avantage en nature de 1 083 € correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.-

Merci, Madame LELOUIS. S'il n'y a pas d'observation ou de demande de prise de parole sur ce rapport, je le mets donc aux voix.

LE RAPPORT N° 19-33408-DECV-19-02 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-33374-DD -19-03 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société SOLIHA - Super Belvédère - Acquisition et réhabilitation d'un logement dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD.-

Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 43 671 € que la société SOLIHA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à l'acquisition et à l'amélioration d'un type 3, lot n° 67, de la Résidence Super Belvédère, sise au 57 rue Louis Merlino, dans le 14^{ème} arrondissement.

L'annuité prévisionnelle annuelle garantie est de 752 €. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.-

Merci, Madame SICARD. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ? Nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33374-DD-19-03 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Avis FAVORABLE des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés)

RAPPORT N° 18-33381-DD -19-04 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX- DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - LOGIREM - Busserine 02/19 -Réhabilitation de 229 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

RAPPORT N° 18-33385-DD -19-05 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - -- DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - LOGIREM - Picon 02/19 - Réhabilitation de 257 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD.-

Je vous propose de faire une seule présentation de ces rapports dont les objets sont identiques. Ces rapports concernent l'approbation de la garantie municipale à hauteur de 55 %, pour le remboursement de deux emprunts de 5 072 595 € et 7 451 664 € souscrits par la société LOGIREM, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer deux opérations de réhabilitation du parc social de La Busserine (229 logements) et de Picon (257 logements).

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du PRU Saint-Barthélémy Picon Busserine, et sont censées améliorer le confort et la sécurité des locataires, sans hausse de loyer.

Comme d'habitude, la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Madame le Maire, je vous demande de mettre ces rapports aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Madame SICARD.**Monsieur JOHSUA.**

Au vu du vote que nous venons d'obtenir sur la délibération précédente, je me doute de ce que la majorité va voter sur ces deux délibérations. Je me permets donc d'intervenir à l'avance.

Je sais que nous sommes tous très sensibles à la laïcité, aussi je me permettrais de vous citer Saint-Paul, dans la Lettre aux Galates. Saint-Paul dit la chose suivante : *Il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclaves ni hommes libres, il n'y a plus l'homme et la femme, tous nous ne faisons plus qu'un.* Vous vous en doutez, Madame le Maire, je pourrais prendre des citations comparables chez Marx et chez Engels, mais je l'ai prise pour essayer, peut-être, d'atteindre une petite partie de votre cœur. Je sais que c'est absolument inutile, mais j'essaie de le faire avec ces références.

Il y a, à La Busserine et à Picon, des gens qui vivent, des gens qui ont besoin d'une rénovation effective de leurs logements. Nous en avons discuté cent fois. Les conditions dans lesquelles cela est fait se discutent. Mais, le fait de les obliger à continuer à vivre dans des conditions inacceptables - et nous savons ce que cela veut dire, maintenant, à Marseille, « inacceptable » : 100 000 personnes dans cette ville, et La Busserine et Picon en font partie -, il faut absolument faire en sorte que ce site puisse être fait, à des conditions que l'on peut discuter. On pourrait discuter de savoir comment marchent les emprunts, donner des argumentations. Nous avons échangé, nous arrivons presque à la fin de la mandature, nous n'allons pas en discuter encore. Nous savons tout cela. Mais, nous ne pouvons pas dire aux gens que l'on va continuer comme avant. Ce n'est pas possible ! Surtout après ce qui s'est passé récemment à la rue d'Aubagne. Supposons que cette réhabilitation soit d'une urgence telle que si l'on ne la fait pas, nous aurons la même situation, ceux qui auront pris la responsabilité de voter contre auront une responsabilité d'une grande importance.

Alors, bien sûr, il y a des discussions financières à mener par les habitants parce que eux aussi ont des choses à dire là-dessus. Cela se fait trop souvent en dehors d'eux, en dehors de leurs sentiments, de la manière dont ils voudraient faire des choses, et on le fait autrement. Parfois même, c'est au même prix, cela ne change rien, c'est quand même autre chose qui est fait. Il y a la question, qui n'est pas négligeable, de savoir que, dans tous ces travaux-là, il y a la possibilité d'embaucher des gens. Il n'y a pas que des emplois hyper qualifiés pour faire cela, il y a des gens de ces cités qui pourraient le faire. On pourrait le mettre comme condition ; ce n'est jamais possible. J'ai été élu avec Guy HERMIER, dans le 15-16, qui était maire à l'époque, et nous avons obtenu au moins une partie des travaux. Ce n'est pas déraisonnable. Ce sont des choses qui pourraient se discuter ; c'est ce que demandent les populations.

Mais, de grâce, si l'on suit ce qu'a dit Saint-Paul aux Galates, s'il était là, il aurait peut-être envoyé une lettre à la Mairie de Saint-Joseph pour expliquer que nous ne faisons tous qu'un. Alors, de grâce, puisque nous sommes aujourd'hui en train de rendre grâce, sur ce type de délibération, arrêtez d'avoir une position idéologique. Il faut avoir une position sur le fond, une position humaine. Après, la discussion peut s'ouvrir, technique, financière. Mais d'abord, dire qu'il est légitime que les gens ne soient

pas obligés de vivre d'une manière insalubre dans cette ville. Et pour ceux qui prétendent vouloir gouverner cette Ville plus tard, c'est une indication fantastique. Est-ce que, oui ou non, il y aura un effort qui sera fait pour les 100 000 personnes qui sont dans les logements insalubres, et à commencer par La Busserine et Picon ?

C'est une discussion vraiment fondamentale. Il y a l'aspect humain et l'aspect matériel, l'aspect de responsabilité quand on est des élus. Je pense que si, pour une fois, vous votiez autrement sur ces questions-là, ce n'est pas moi qui m'en plaindrais. Je pense que ce serait une bonne chose que l'on puisse avancer et dire aux populations : nous avons pris conscience de ce qui se passe, et nous prenons nos responsabilités.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne vais pas répéter, Monsieur JOSHUA, ce que l'on répète depuis presque 5 ans. Nous n'avons jamais dit que l'on voulait laisser les gens dans cette situation. Il n'est pas acceptable de laisser les habitants vivre dans des immeubles insalubres. On vous a expliqué, à plusieurs reprises, que c'était le montage financier sur la garantie d'emprunt qui nous poussait à voter contre en Conseil d'arrondissements.

Je ne vais pas à nouveau rentrer dans les détails que l'on vous a déjà donnés, lors des autres séances du Conseil d'arrondissements, mais voilà la position qui est la nôtre sur ce type de dossier.

Je mets donc le rapport n° 4 au vote.

LE RAPPORT N° 18-33381-DD-19-04 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Avis FAVORABLE des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés)

Je mets aux voix le rapport n° 5.

LE RAPPORT N° 18-33385-DD-19-05 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Avis FAVORABLE des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés)

RAPPORT N° 19-33424-DSFP -19-06 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Approbation de la convention d' intervention foncière relative à la copropriété Maison Blanche à passer entre la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côtes d'Azur - Délégation du droit de préemption au profit de l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE.-

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne la copropriété Maison Blanche, située au Canet, dans le 14^{ème} arrondissement. Je rappelle que cet ensemble est une copropriété privée et non un habitat géré par un office HLM.

Nous connaissons tous la situation de cet ensemble qui nous est rappelée dans ce rapport.

Maison Blanche figure parmi les dix grandes copropriétés les plus dégradées de la ville de Marseille. Elle comprend 220 logements, et seulement 11 propriétaires occupants, soit 209 propriétaires bailleurs avec, bien sûr, son lot de marchands de sommeil.

Ce rapport propose de retirer au Maire de Marseille l'exercice de sa délégation relative au droit de préemption sur le périmètre de cette copropriété pour la transférer à l'Etablissement Public Foncier PACA.

Il propose également de financer un engagement de 5 M€ pour une première phase qui permettra, d'une part de lancer les études nécessaires à la définition d'un projet cohérent, et d'autre part de freiner le processus de dégradation du bâti et d'assurer aux occupants des conditions de vie satisfaisantes, dans l'attente de la définition de ce projet.

Parce que nous sommes des élus responsables, et compte tenu de l'état de dégradation avancée de cet immeuble, en particulier des parties communes, nous voterons favorablement sur ce rapport, afin que les mesures de première urgence soient prises pour la mise en sécurité des habitants.

Cependant, je me dois de rappeler ici que la situation de Maison Blanche est connue depuis longtemps. Ici même, il y a deux ans, en mars 2017, nous votions un rapport pour le financement d'études visant à - je cite - « *définir les modalités d'intervention sur la copropriété de Maison Blanche* ».

Je disais à l'époque, dans la présentation de ce rapport - je cite in extenso le procès-verbal du 29 mars 2017 : « *La question de l'insalubrité de Maison Blanche est connue depuis longtemps des pouvoirs publics. Cette copropriété a déjà fait l'objet, depuis 1997, de plusieurs diagnostics urbains qui n'ont abouti à rien. Nous pensons donc qu'il serait temps d'arrêter de jeter l'argent par les fenêtres dans des études sans lendemain, et de se demander si le coût d'une démolition ne serait pas plus approprié plutôt que celui d'une réhabilitation massive.* »

Aujourd'hui, force est de constater que rien n'a été fait, et que la situation n'a pas évolué. Aucune décision, ni même aucune piste n'est donnée dans ce rapport pour savoir si l'on s'achemine vers une réhabilitation ou une destruction de cet immeuble.

Nous espérons donc que les tergiversations vont enfin maintenant laisser place à l'action, et que ces 5 M€ seront utilement utilisés, sans quoi ce sera à nouveau un cautère coûteux sur une jambe de bois. Cela, ce n'est pas moi qui le dis, Monsieur JOSHUA, mais La Marseillaise, dans son émission du 24 janvier dernier.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.-

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

Madame HONDE-AMIAR.-

Pour aller un peu dans le sens de ce que vient de dire Monsieur DUDIEUZERE, je voulais dire que tout vient à point à qui sait attendre. Il aura fallu deux drames, celui de la rue d'Aubagne et de la petite-fille tombée du balcon en juillet dernier...

Monsieur RAVIER.-

Ce n'est pas la même chose.

Madame HONDE-AMIAR.-

Ce sont deux drames quand même.

...un rapport interministériel, mais surtout et avant tout, l'engagement et la pugnacité des habitants du Collectif Maison Blanche, celui du CIQ du Canet Centre, des militants et des élus, de la presse La Marseillaise, pour qu'enfin, on prenne le taureau par les cornes pour combattre le logement insalubre sur Maison Blanche.

Cette convention d'intervention foncière est peut-être une avancée pour les habitants et pour le quartier si, à mon sens, nous portons des exigences claires et audacieuses.

La première est qu'une réunion d'information ait lieu assez rapidement pour expliquer la convention aux habitants de Maison Blanche et du Canet, et bien développer toutes les étapes de la « peut-être » réhabilitation. La parole des habitants doit être entendue et respectée. Ils doivent avoir une véritable concertation et pas un effet de communication, mais une réelle concertation où ils pourront décider de

leur cadre de vie durant la réhabilitation. Il doit y avoir une maison de projet ouverte pour aider les habitants, les propriétaires et les associations à comprendre et à suivre l'évolution du projet.

La seconde est que, dès à présent, soit imposé au décideur public l'accès à la formation et à l'emploi des habitants dans le cadre de la réhabilitation.

La troisième : pour que la réhabilitation soit un véritable succès, il faut créer un véritable maillage social autour des familles, notamment les plus fragiles. Il ne suffit pas de réhabiliter le bâti, il faut aller plus loin : nous devons également éradiquer la mal vie dans le quartier. J'espère que, s'il s'avère effectivement qu'il y ait dans la résidence des marchands de sommeil, la loi ELAN sera appliquée sans ambiguïté.

Pour finir, sur le financement : l'argent public doit servir l'intérêt général et non pas les intérêts de quelques grands groupes comme pour le PPP des écoles, ou encore les intérêts privés. Sur cette question, on ne peut pas dire que votre parti, le Rassemblement National, soit exemplaire.

Madame D'ANGIO.-

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ?

Monsieur DUDIEUZERE a présenté le rapport, et vous a expliqué le vote qui était le nôtre, mais les inquiétudes aussi qui sont les nôtres aujourd'hui. On fait beaucoup d'études à la Ville de Marseille qui, malheureusement, n'aboutissent pas toujours sur quelque chose de concret.

Ce qui me dérange, c'est de dire aux habitants de la Maison Blanche, que j'ai rencontrés - d'ailleurs, vous y étiez également ce jour-là -, que l'on va débloquer 5 M€ pour étudier et que l'on ne sait pas encore quand de réels travaux de réhabilitation, et de sécurité surtout, vont être faits. C'est l'une de nos plus grandes inquiétudes parce que c'est bien beau de voter des rapports, de mettre des rapports sur du papier, mais il faudrait agir ensuite. Je pense que c'est ce qu'attendent les habitants de ce quartier. D'autres copropriétés aussi, mais en l'occurrence, nous parlons de Maison Blanche.

Il est plus qu'urgent d'agir vite et de sécuriser cette copropriété. Pour m'y être rendue, avec mon premier adjoint, il y a quelques mois, des dalles menacent de tomber, le rez-de-chaussée est en très piteux état, il n'y a pas de normes incendie, l'électricité est à refaire, et je ne suis pas rentrée à l'intérieur des appartements. Il est plus qu'urgent que l'on prenne en considération ces problématiques, et j'espère que l'on recevra un planning avec des dates précises de début de travaux, si l'on en voit le jour, un jour, et que les études ne dureront pas deux ans, comme apparemment c'est le cas depuis 2017, vu que nous avons déjà voté un rapport au sein de ce Conseil d'arrondissements.

Je vous propose donc de passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-33424-DSFP-19-06 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame D'ANGIO.-

Avant de passer au dernier rapport, permettez-moi de remercier Madame la caméra-woman et Madame la sténotypiste de leur présence, Madame HABLOT et son équipe, Sandra et Sandrine qui s'occupent de vous passer le micro et qui ont organisé aussi ce Conseil, Monsieur le Directeur Général des Services et ma Directrice de Cabinet.

RAPPORT N° 19-33458-DASA - 19-07 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation des Délégations de Service Public 2019-2024 pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous Belle de Mai, Bompard, MFA 13/14, Kléber, Prophète et Vallée de l'Huveaune - Constatation du caractère infructueux du lot constitué de la MPT Le Prophète. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur GIORGI.-

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames Messieurs, ce rapport a pour objet, dans le cadre d'un renouvellement de convention, l'approbation de l'attribution des délégations de service public des

Maisons Pour Tous, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024, à l'association de la gestion et d'animation de la Maison des Familles et des associations 13/14 (MFA 13/14), sise avenue Salvador Allende, dans le 14^{ème} arrondissement.

La Ville de Marseille versera au délégataire une participation financière destinée à compenser les contraintes de service public stipulées dans la convention.

La faible contribution financière des usagers aux activités proposées par la Maison Pour Tous a été prise en compte. Cette participation de la Ville sera révisée chaque année par application de la formule de révision prévue par la convention.

Pour l'année 2019, le montant de la participation financière versée par la Ville de Marseille au délégataire s'élève à 180 000 € pour l'année, et à 135 000 € pour les 9 mois d'exploitation, du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019. Pour les années suivantes, ces participations seront révisées selon les modalités prévues par la convention de DSP.

Le montant total de participation financière de la Ville de Marseille, pour l'année 2019, sera de 635 985 €. Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.-

Merci, Monsieur GIORGI.

Monsieur JOHSUA.-

Nécessité d'intervenir parce que je ne sais pas ce que vous allez voter. Je voudrais d'abord faire un petit commentaire sur ce que vous avez dit au préalable sur les questions des études et des choses de ce genre.

Bientôt, on va nous faire voter un rapport sur une étude sur les études. Je vais dans ce sens parce que je vote un nombre d'études considérables et, malheureusement, l'affaire est décidée à la fin, c'est-à-dire une fois les choses faites. Parfois, c'est très surprenant.

Je suis passé à La Busserine, à l'Espace Culturel - Monsieur RAVIER dira que j'y habite en permanence -, on ne sait pas si les travaux sont finis, mais est-ce que c'était prévu d'être comme cela au moment de l'étude ? Je n'ai pas fait le lien entre les deux, mais on se demande si c'est encore à faire, quand cela va être fini, et on me dit que c'est fini. Ce n'est pas vous qui êtes responsable, pour l'essentiel c'est la Ville de Marseille, mais cela crée un petit souci.

Revenons maintenant à la délibération que nous sommes en train de discuter. Je me suis étonné sur le fait que nous n'ayons pas, sur ce genre de chose, ce que vous faites d'habitude, c'est-à-dire des distinctions. Je me suis dit que, peut-être, c'est parce que cela ne concerne que la Maison Pour Tous 13/14.

Nous avons décidé de ne pas voter contre parce que la question est précise particulière : on discute des responsabilités de service public concernant certaines Maisons. Soit vous êtes contre le service public - cela ne serait pas si étonnant que cela -, et cela se comprend. Soit vous êtes pour, et il faut voter pour parce qu'il n'y a pas 36 000 positions. Je ne sais pas ce que vous allez voter, mais nous, nous allons voter favorablement.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-33458-DASA-19-07 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Avis FAVORABLE des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste/Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés)

L'ordre du jour étant atteint, la séance du Conseil est levée. Je vous souhaite de passer une bonne fin de journée, et je vous souhaite encore une fois tous mes vœux pour 2019.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 h par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{me} Secteur)